



## Cumul emploi public + CDD privé

Par **xavierjf\_101**, le **03/01/2018** à **08:56**

Bonjour,

Est-il possible de cumuler un emploi public à temps complet (fonctionnaire d'état) avec un emploi privé à temps non complet, plus précisément un CDD d'une journée ?

Il me semble que la durée hebdomadaire ne doit pas dépasser pas 48h, je suis à 39h40 travaillé par semaine dans mon poste actuel, ce qui me laisse une marge pour un CDD d'une journée.

Merci d'avance!

Xavier

Par **P.M.**, le **03/01/2018** à **09:09**

Bonjour,

Mais la durée maximum de travail sur une journée est de 10 h...

D'autre part, à ma connaissance, vous devez je crois demander l'autorisation à votre Administration...

Par **xavierjf\_101**, le **03/01/2018** à **09:13**

Merci pour votre réponse.

Je pourrais avoir l'autorisation de ma hiérarchie, mais avant de faire cette demande, j'aurais voulu déjà savoir si cela était faisable. D'après votre réponse, ça ne semble pas possible..

Pourtant je pourrais effectuer ce CDD le samedi, dans ce cas je ne dépasse pas la durée légale journalière ?

Par **P.M.**, le **03/01/2018** à **13:35**

Effectivement, tant que le repos hebdomadaire de 24 h est respecté auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...